



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Information

<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau des concours et des examens professionnels 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service SG/SRH/SDDPRS/2023-47 19/01/2023</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2023

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Informations relatives aux concours et examens professionnels du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - SGCD - DDT(M) – DD(ETS)PP
Administration centrale
Etablissements d'enseignement technique agricole
Etablissements d'enseignement supérieur agricole
MTES
FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF – INREA - ANSES
Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Informations relatives à la programmation des concours et des examens professionnels du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) organisés en 2023.

Suivi par :

Bureau des concours et des examens professionnels

Graciela NOLLET : Cheffe du bureau des concours et des examens professionnels

Hervé LÉGER : Adjoint à la Cheffe du bureau des concours et des examens professionnels

Pour tout renseignement, écrire à : concours.sg@agriculture.gouv.fr

Site Internet : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/>

La présente note de service vise à présenter aux agents issus des différents services relevant du ministère chargé de l'agriculture et de ses établissements publics sous tutelle la programmation des concours et des examens professionnels qui se déroulent au cours de l'année 2023.

Le bureau des concours et des examens professionnels (BCEP) assure l'organisation et la mise en œuvre des opérations de sélection programmées en 2023 dans le strict respect des mesures sanitaires et des recommandations diffusées par la DGAFP.

La programmation, présentée sous forme de calendrier prévisionnel, joint en annexe, est également disponible sur le site Internet, régulièrement actualisé et consultable à l'adresse suivante : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/calendriers-previsionnels/>.

OU TROUVER LES INFORMATIONS RELATIVES À UN CONCOURS OU UN EXAMEN PROFESSIONNEL ?

1/ La note de service.

Chaque concours ou examen professionnel fait l'objet d'une note de service spécifique publiée lors de l'ouverture des inscriptions dans le Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (B.O.Aagri) accessible à l'adresse suivante : <https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri>.

Cette note de service est également consultable sur le site Internet des concours dans l'Espace de téléchargement - rubrique « Avis de recrutement, notes de service et arrêté de composition des jurys » : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/avis-de-recrutement-notes-de-service-et-arretes-fixant-la-composition-des-jurys/>.

Elle présente notamment le calendrier du concours ou de l'examen concerné, le règlement des sélections, les conditions d'accès, la nature et les modalités des épreuves, le dispositif de préparation des candidats, la procédure de demande d'aménagement d'épreuves pour les personnes en situation de handicap ou encore de recours éventuel à la visioconférence pour les épreuves orales.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de lire attentivement chaque note de service, en particulier concernant :

- La période d'inscription en ligne, étape préalable et indispensable à la confirmation de l'inscription.
- Les consignes relatives à la constitution et au dépôt en ligne des pièces justificatives du dossier d'inscription avant la date limite.
- Le cas échéant, la transmission en ligne dans les délais impartis du dossier de présentation (concours externe) ou de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle/RAEP (concours interne et examen professionnel).

En effet, le non respect des divers délais prévus dans l'arrêté d'ouverture ou l'incomplétude du dossier d'inscription entraînent systématiquement le rejet de la candidature en vertu du respect de la réglementation en vigueur et de l'application du principe d'égalité de traitement des candidats.

2/ Le site Internet.

Il est consultable via le lien suivant : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/>.

Outre le calendrier prévisionnel et les notes de service, il permet de trouver toutes les informations utiles aux candidats (liste non exhaustive) :

- les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes,
- les annales,
- les arrêtés fixant la composition des jurys,
- les programmes des épreuves,
- les plannings des épreuves orales,
- les résultats d'admissibilité et d'admission.

Modalités d'inscription.

Depuis 2022, les inscriptions aux concours et examens professionnels se font uniquement par Internet, il n'y a plus de phase de pré-inscription mais uniquement une inscription, la marche à suivre pour s'inscrire est décrite dans **une notice explicative** dont le(a) candidat(e) est invité(e) à prendre connaissance avant de débiter son inscription.

Lors de l'inscription, le(la) candidat(e) crée son « espace candidat ». C'est par ce biais qu'il accédera au module « Documentation » lui permettant de télécharger les documents concernant le concours ou l'examen professionnel auquel il souhaite s'inscrire (modèle d'attestation, modèle dossier RAEP, guide RAEP...). C'est également via son « espace candidat » qu'il téléversera les pièces justificatives nécessaires à la validation de son inscription en respectant les délais précisés.

Les agents sont donc invités à consulter régulièrement le site Internet.

3/ Le BCEP

L'équipe du BCEP se rend disponible pour répondre aux demandes des agents qui peuvent envoyer un message via la boîte fonctionnelle du BCEP (concours.sg@agriculture.gouv.fr) ; chaque demande est traitée et fait l'objet d'une réponse.

Lorsqu'il s'agit de questions relatives aux dossiers de candidat(e)s inscrit(e)s ou en démarche d'inscription à un concours ou un examen en cours, il faut contacter directement le/la chargé(e) de concours qui en assure la gestion, ses coordonnées sont indiquées sur la note de service du concours ou de l'examen concerné ainsi que sur chaque convocation adressée aux candidats.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité.

La Sous-directrice du développement professionnel
et des relations sociales

Virginie FARJOT

Opérations	Nombre de places offertes	Date d'ouverture	Fin des inscriptions	Fin dépôt dossiers inscription ou retour pièces	Epreuves écrites	Epreuves orales
TSMA Chef 2022	68	16-juin-22	15-juil-22	29-juil-22	17-nov-22	6 au 17 mars 2023
TSMA1 2023 (6 concours et 3 exa pro)	fixé ultérieurement	5-oct-22	4-nov-22	22-nov-22	2-févr-23	du 30 mai au 16 juin 2023
TSMA1 CNAL 2023 Externe VA	fixé ultérieurement	5-oct-22	4-nov-22	22-nov-22	2-févr-23	du 30 mai au 16 juin 2023
TSMA2 2023 (6 concours)	fixé ultérieurement	5-oct-22	4-nov-22	22-nov-22	2-févr-23	A partir du 9 mai 2023
TSMA2 2022 VA (SSA) exceptionnel	30 dont 18 ext et 12 int	15-sept-22	15-oct-22	29-oct-22	17-nov-22	du 09 au 19 janvier 2023
PCEA PLPA CPE 2°C - 4°C EXTERNES 2023 (14 concours)	PLPA : 69 PCEA : 27 CPE : 3	4-oct-22	3-nov-22	3-nov-22	14 et 15 février 2023	du 3 au 21 avril 2023
PCEA PLPA 2°C - 4°C INTERNES 2023 (14 concours)	PLPA : 57 PCEA : 28	9-nov-22	8-déc-22	22-déc-22	RAEP	à partir du 20 mars 2023
IR HC 2023	6	24-oct-22	23-nov-22	7-déc-22		23 au 24 janvier 2023
SA exa pro 2022	fixé ultérieurement	2-nov-22	2-déc-22	16-déc-22	RAEP	22 au 31 mai 2023
TFR exa pro 2022 (requalif)	14	29-nov-22	29-déc-22	12-janv-23		14 au 17 février 2023
ISPV 2023 ext, int et exa pro	Ext : 13 Int : 9 Exa pro : 3	5-janv-23	6-févr-23	21-févr-23	23-mars-23	du 12 au 23 juin 2023
I-ESPV 2023 (ENV et GES)	ENV : 9 GES : 2	5-janv-23	6-févr-23	21-févr-23	23-mars-23	du 12 au 23 juin 2023
ISPV externe sur titres 2023	1	5-janv-23	6-févr-23	21-févr-23	DOSSIER	du 12 au 23 juin 2023
Elèves IAE interne 2023	fixé ultérieurement	9-janv-23	8-févr-23	28-févr-23	30-mars-23	du 26 juin au 30 juin 2023
Elèves IAE externe 2023		9-mai-23				
IAE exa pro 2022	48	7-avr-2023	9-mai-2023	23-mai-23	8-sept-2023	28 nov au 9 décembre 23
Attaché AAE Exa pro 2023	fixé ultérieurement	11-avr-2023	11-mai-2023	25-mai-23	21-sept-2023	du 11 au 19 décembre 23
TFR CI. Ex 2023	fixé ultérieurement	1er juin 2023	30-juin-2023	15-juil-23		du 17 au 21 octobre 2023
TFR CI. Sup 2023	fixé ultérieurement	1er juin 2023	30-juin-2023	15-juil-23		du 19 au 27 sept 2023
TSMA principal 2023	fixé ultérieurement	16-juin-2023	15-juil-2023	29-juil-23	17-nov-2023	
TSMA Chef 2023	fixé ultérieurement	16-juin-2023	15-juil-2023	29-juil-23	17-nov-2023	6 au 24 mars 2024
SA CI.Sup 2023	fixé ultérieurement	1er juin 2023	1er juillet 2023	19-juil-23	27-sept-2023	
SA CI. Exc 2023	fixé ultérieurement	1er juin 2023	1er juillet 2023	19-juil-23	27-sept-2023	du 21/11 au 01/12/2023
Principalat Attaché 2024	fixé ultérieurement	5-sept-2023	4-oct-2023	17-oct-23		du 15 au 24 /11/ 2023
TFR externe 2023 BAP B et C	fixé ultérieurement	20-mars-2023	20-avr-2023	4-mai-23	8-juin-2023	du 11 au 14 septembre 2023
TFR interne 2023 BAP C	fixé ultérieurement	20-mars-2023	20-avr-2023	4-mai-23	RAEP	du 20 au 22 juin 2023
TFR externe 2023 BAP G	fixé ultérieurement	20-mars-2023	20-avr-2023	4-mai-23	8-juin-2023	du 11 au 14 septembre 2023
TFR interne 2023 BAP G	fixé ultérieurement	20-mars-2023	20-avr-2023	4-mai-23	RAEP	du 20 au 22 juin 2023
IE externe 2023 BAP B, C et D	fixé ultérieurement	vendredi 7 avril 2023	mardi 9 mai 2023	vendredi 26 mai 2023	DOSSIER	du 04 au 08 septembre 2023
IE externe 2023 BAP G	fixé ultérieurement	vendredi 7 avril 2023	mardi 9 mai 2023	vendredi 26 mai 2023	DOSSIER	du 04 au 08 septembre 2023
IE interne 2023 BAP G	fixé ultérieurement	vendredi 7 avril 2023	mardi 9 mai 2023	vendredi 26 mai 2023	RAEP	du 04 au 08 septembre 2023
IR externe 2023 BAP D	fixé ultérieurement	17-mars-2023	19-avr-2023	2-mai-23	DOSSIER	4 au 14 sept 23
IR interne 2023 BAP G	fixé ultérieurement	17-mars-2023	19-avr-2023	2-mai-23	RAEP	4 au 14 sept 23
POUR INFORMATION :						
Concours Communs Adjt et SA interne ext	fixé ultérieurement, géré par MENJS	15-févr-23	15-mars-23	Géré par MENJS	13/04 Adjt et 20 et 21/04 SA	Géré par MENJS